
MUNICIPALITE

REPONSE

Aux interpellations de Mmes les Conseillères communales Gisèle Martin et Geneviève Bonzon concernant la vétusté du pilier public de la Place du Marché

Renens, le 21 février 2014/AP/svb

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 31 janvier 2013, Mme la Conseillère communale Gisèle Martin a déposé au Conseil communal une interpellation concernant le mauvais état du pilier public de la Place du Marché.

Lors de la séance du Conseil communal du 14 novembre 2013, Mme la Conseillère communale Geneviève Bonzon revenait sur l'interpellation de Mme Gisèle Martin et sur l'état vétuste dudit pilier public.

La Municipalité répond comme suit aux deux interventions :

Il y a quelques années, le pilier public de la Place du Marché était muni d'un vitrage. Suite à des déprédations, il avait été posé des plaques en plexiglas afin de réduire les risques de vandalisme. Force est de constater que le temps altère ce matériau rapidement et que suite aux nettoyages répétés et à l'effet du soleil, ce plexiglas est devenu opaque, ne permettant plus la lecture aisée de la documentation affichée.

Les constatations de Mmes Martin et Bonzon étaient donc fondées et à la fin du mois de février 2014, ces plaques ont été avantageusement remplacées par deux vitrages sécurisés de 5mm d'épaisseur permettant une bonne lecture et assurant la pérennité de cette infrastructure.

A noter que les trois autres piliers publics extérieurs sont déjà équipés de vitrages et que le pilier public officiel se trouve toujours au Poste de police de Renens à la rue de Lausanne 35.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu aux interpellations de Mmes les Conseillères communales Gisèle Martin et Geneviève Bonzon concernant la vétusté du pilier public de la Place du Marché.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.) Jean-Daniel LEYVRAZ